Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Solvac SA <u>au plus tard le mercredi 6 mai 2020</u>

PROCURATION

Je soussigné(e)

Monsieur Jean-Marie Solvay

comme Administrateurs indépendants.

		aire du nombre d'actions nominatives mentionnées ci-dessus de la société anonyme Solvac SA, dont le siège est établi rue des s Elysées, 43 à 1050 Bruxelles, déclare donner pouvoir à :
Non	ı, Pı	rénom :
Adre	esse	
		faut, à Monsieur Alex Dessalle avec faculté de substitution,
des mar Adn	acti Ass dat ninis	onnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 7:143 du Code des Sociétés et sociations. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire. Il est recommandé de ne pas désigner comme aire le Président de l'Assemblée Générale, un Administrateur ou un parent, conjoint ou cohabitant légal d'un strateur de Solvac SA ni d'autres personnes pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:143 e des Sociétés et des Associations.
A.	rue A qu	x fins de me représenter à l' Assemblée Générale Ordinaire de Solvac SA qui aura lieu le mardi 12 mai 2020 à 14h30 au 310 e de Ransbeek, 1120 Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison elconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en veur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).
	1.	Rapport de gestion de l'exercice 2019, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire
	2.	Approbation du rapport de rémunération II est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. POUR CONTRE ABSTENTION
	3.	Comptes consolidés de l'exercice 2019, Rapport du Commissaire
	4.	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende II est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,44 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 27 août 2019 (3,13 EUR brut) et 27 décembre 2019 (2,31 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde. POUR CONTRE ABSTENTION
	5.	Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2019 Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs au Commissaire POUR CONTRE ABSTENTION au Commissaire en fonction durant l'exercice 2019 pour les opérations de cet exercice.
	6	Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats – Nominations
	U.	a) Il est proposé de réélire Monsieur Jean-Pierre Delwart POUR CONTRE ABSTENTION pour une période d'un an compte tenu de la limite d'âge tel que décrit dans la Charte de Gouvernance. Son mandat viendra échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.
		b) Pour des raisons de convenances personnelles, Monsieur Bruno Rolin n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat. Il est proposé de nommer Madame Olivia Rolin POUR CONTRE ABSTENTION
		comme Administratrice pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2024. c) Il est proposé de nommer Monsieur Jean-Marie Solvay POUR CONTRE ABSTENTION comme nouvel Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2024.
		d) Il est proposé de désigner Madame Olivia Rolin POUR CONTRE ABSTENTION ABSTENTION

POUR

CONTRE

ABSTENTION

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Solvac SA qui aura lieu le mardi 12 mai 2020 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, au même endroit et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).							
A. Rachat d'actions propres							
Il est proposé :							
) de décider que la société pourra détenir les actions propres qu'elle aurait acquises et par conséquent :							
a. d'ajouter à l'article 7 b) des statuts la phrase suivante : « La société peut par ailleurs détenir ses propres actions dans les conditions visées à l'article 11 ».							
	POUR	CONTRE		ABSTENTION			
b. de remplacer l'article 10 ter 3° actuel des statuts par le texte suivant : « En cas d'annulation des actions propres acquises par la société, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à constater le nombre d'actions à annuler et à adapter l'article des statuts en fonction du nombre d'actions annulées ».							
	POUR	CONTRE		ABSTENTION			
	POUR	CONTRE		ABSTENTION			
grave et imminent et, par conséquent, de par les mots « 12 mai 2020 ».							
B. <u>Autres modifications statutaires</u>							
B. <u>Autres modifications statutaires</u>1) Mode de scrutin de l'Assemblée General de l'Assemblée de l'Assemblée General de l'Assemblée de l'Assemb	énérale						
1) Mode de scrutin de l'Assemblée Ge Il est proposé de remplacer le texte de « Sous réserve de l'application des re	e l'article 22 des statu estrictions légales, cha	que action donne	droit à ur				
Mode de scrutin de l'Assemblée Ge Il est proposé de remplacer le texte de	e l'article 22 des statut estrictions légales, cha prescrites par le Code l'usage de boîtiers élec	que action donne des Sociétés et d ctroniques ou de t	e droit à ur les Associ toute autre	ations.	ret du vote, à		
1) Mode de scrutin de l'Assemblée Go Il est proposé de remplacer le texte de « Sous réserve de l'application des re Les votes ont lieu suivant les règles p Les votes à l'assemblée se font par l'	e l'article 22 des statut estrictions légales, cha prescrites par le Code l'usage de boîtiers élec	que action donne des Sociétés et d ctroniques ou de t	e droit à ur les Associ toute autre	ations.	ret du vote, à		
1) Mode de scrutin de l'Assemblée Go Il est proposé de remplacer le texte de « Sous réserve de l'application des re Les votes ont lieu suivant les règles p Les votes à l'assemblée se font par l'	e l'article 22 des statui estrictions légales, cha prescrites par le Code l'usage de boîtiers élec décide autrement à la	que action donne des Sociétés et d etroniques ou de t majorité des voix	e droit à ur les Associ toute autre «».	ations. e manière assurant le sec	ret du vote, à		
1) Mode de scrutin de l'Assemblée Ge Il est proposé de remplacer le texte de « Sous réserve de l'application des re Les votes ont lieu suivant les règles p Les votes à l'assemblée se font par l' moins que l'assemblée générale n'en	e l'article 22 des statut estrictions légales, cha prescrites par le Code d'usage de boîtiers élec décide autrement à la POUR ————————————————————————————————————	que action donne des Sociétés et d etroniques ou de la majorité des voix CONTRE mes au Code des urement et simple et (intégrant notame sur les modification est disponible de	e droit à ur les Associ toute autre «». Sociétés ment le te ment les ns propos epuis le 10	ations. e manière assurant le sec ABSTENTION et des Associations et de exte actuel des statuts, tan modifications proposées a sées et la version des statu avril 2020 sur le site de l	e simplifier et it la version au point A. uts actuels a société		
1) Mode de scrutin de l'Assemblée Gell est proposé de remplacer le texte de « Sous réserve de l'application des re Les votes ont lieu suivant les règles pe Les votes à l'assemblée se font par l' moins que l'assemblée générale n'en 2) Nouveaux statuts Il est proposé de décider - afin de rer moderniser certaines de ses disposit française que la version néerlandaise de l'ordre du jour). Ce nouveau texte, accompagné d'un avec indication des modifications (su sous la référence www.solvac.be. Les	e l'article 22 des statut estrictions légales, cha prescrites par le Code d'usage de boîtiers élec décide autrement à la POUR ————————————————————————————————————	que action donne des Sociétés et d etroniques ou de la majorité des voix CONTRE mes au Code des urement et simple et (intégrant notame sur les modification est disponible de	e droit à ur les Associ toute autre «». Sociétés ment le te ment les ns propos epuis le 10	ations. e manière assurant le sec ABSTENTION et des Associations et de exte actuel des statuts, tan modifications proposées a sées et la version des statu avril 2020 sur le site de l	e simplifier et it la version au point A. uts actuels a société		

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, de nouveaux points sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux points qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux points qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- **C.** de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de ces assemblées, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;
- D. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Solvac SA est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre des assemblées conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données. Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs aux assemblées, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs. Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la "Politique de Protection des Données et de la vie privée " via le lien http://www.solvac.be/politique-de-confidentialite. Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Solvac SA, rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles – Belgique (tél +32 2 639 66 30 / email : contact@solvac.be).

Solvac SA devra être en possession de la présente procuration, **dûment complétée et signée**, **le 6 mai 2020 au plus tard**. Elle peut lui être communiquée à l'attention de Solvac SA, Assemblées Générales : par courrier à l'adresse rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles, par voie électronique à l'adresse e-mail <u>ag.solvac@solvac.be</u>, ou par fax au n° + 32 (0)2 264.37.67.

Fait à , le 2020

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »